



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 29 juin 2017 à 18h

Ancien site INRS à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER**
_ Daniel **LAGRANGE** _ Jean **LOPES** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Hervé **TILLARD**
_ Florence **WAZYLEZUCK** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Marie-Louise **KADOK** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Etienne **THIL**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	23 juin 2017
<u>Date d'affichage</u> :	7 juillet 2017
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	15
<u>Nombre de présents</u> :	12
<u>Nombre de votants</u> :	12
<u>Secrétaire de séance</u> :	Stéphane BOEGLIN

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 7 juin 2017**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Délibérations**

N°	Domaine	Objet
2017_ 113	Espace emploi	Convention accueil unique avec la Mission locale - actualisation
2017_ 114	Cohésion sociale	Prévention ados 2017 – demande de subvention
2017_ 115	Habitat - Logement - Finances	Habitat - attribution des aides – juin 2017
2017_ 116	Administration générale	Remboursement d'indemnités journalières
2017_ 117	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2017_ 118	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2017_ 119	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2017_ 120	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2017_ 121	Domaine et patrimoine	Convention d'occupation du domaine public fluvial N°41251700065 (Richardménil et Messein)

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 7 juin 2017

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Stéphane BOEGLIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2017_113

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Convention accueil unique avec la Mission locale - actualisation

L'espace emploi situé à Neuves-Maisons est organisé selon une logique d'accueil unique des usagers, qu'ils viennent à l'espace emploi géré par la CCMM ou à la mission locale Terres de Lorraine.

Une convention organise le partage des dépenses entre les deux partenaires, notamment sur le ou les postes de premier accueil. Le bureau est appelé à valider la nouvelle convention ci-jointe, amendée pour intégrer les récentes modifications organisationnelles.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** la convention accueil unique avec la Mission locale Terres de Lorraine.

- **autorise** le président à la signer.

DÉLIBÉRATION N° 2017_114

Rapporteur :
Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :
Prévention ados 2017 – demande de subvention

La communauté de communes Moselle et Madon conduit un projet d'intervention préventive auprès des 11-25 ans de l'ensemble du territoire Moselle et Madon. Une équipe de six éducateurs et animateurs va à la rencontre des jeunes sur l'espace public, les accueille, les accompagne et les oriente.

Par ailleurs, la communauté de communes anime le groupe Jeunesse et Prévention qui rassemble les acteurs socio-éducatifs du territoire (Collèges, LP, Mission Locale, MDS, animateurs, BPDJ...). Elle impulse et coordonne ces actions communes ayant vocation à mieux accompagner les jeunes de Moselle et Madon

Il vous est proposé de solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires pour l'année 2017.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** une subvention d'un montant de 50 000 euros auprès du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires pour l'année 2017.

DÉLIBÉRATION N° 2017_115

Rapporteur :

Patrick POTTS - Vice-président chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Habitat - attribution des aides – juin 2017

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors sa séance du 19 juin 2017.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau ci-joint :

N° dossier	NOM Prénom		Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis		Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
	Adresse Commune	Montant des devis (€ HT)					Montant des devis (€ TTC)			
2017 RT 14	SBVAY CHOFFEL Madeleine 11, grande rue 54230 Chaligny (54230)		Remplacement de 2 fenêtres bois simple vitrage et de la chaudière gaz murale	DEK CHAUFFAGE (CHALIGNY) MERCIER DAVID (MAXEVILLE)	Oui	27,80%	4 047,00 € 4 333,00 €	19/06/2017	2 000,00 €	
2017 RT 15	GSCHWEND Tony 7, rue de la ville haute Flevigny sur Meselle (54630)		Remplacement de la chaudière + refecton de la toiture tuiles avec isolation sarking sur 110 m²	MINI (88 450 VINCEY) RENAUD CLIM (88 390 DOMEVRE)	Oui	38,00%	35 070,00 € 36 999,00 €	19/06/2017	2 000,00 €	
2017 RT 16	GUILLOU Séverine David 26, rue de Nancy Chavigny (54230)		Remplacement de la chaudière + isolation des combles + remplacement de 2 fenêtres bois simple vitrage + remplacement de la porte d'entrée et de la porte du garage	SARL AD ELEC (54 360 DAMELEVIERE) YACHON (54 280 BRIN SUR SELLE)	Oui	59,60%	35 448,00 € 36 583,00 €	19/06/2017	2 000,00 €	
2017 RT 17	HENR Y Mélanie 49 grande rue Chaligny (54230)		Refecton de la toiture + pose d'un poêle à granulés+ isolation 200mm laine de verre sur 82 m² + remplacement de la porte d'entrée+ 2 fenêtres bois double vitrage mince	MAS TOITURE (TOUL) CONCEPT PVC (NEUVES MAISONS) Cheminiée GILBERT (54 300 MONCELLES LUNEVILLE)	Oui	33,00%	19 969,70 € 21 509,03 €	19/06/2017	2 000,00 €	
2017 RT 19	CLAVEY Jennifer (Autréshebb) 10 rue Marcellin Berthelet Neuves-Maisons (54230)		Isolation des murs + remplacement de 3 fenêtres + porte de balcon + remplacement de la chaudière	JECORNOUVE (88 150 GIRMONT) SARL PFC (54 550 BAINVILLE SUR MADON)	Non	26,00%	13 043,00 € 14 524,58 €	19/06/2017	2 000,00 €	

DÉLIBÉRATION N° 2017_116

Rapporteur :
Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :
Remboursement d'indemnités journalières

Un agent de droit privé en arrêt de travail a perçu courant 2017 des indemnités journalières de l'assurance maladie pour un montant de 2.041,40 €. Or pour cet agent, la CCMM a appliqué la subrogation. Par voie de conséquence, la CCMM a rémunéré l'agent et aurait dû percevoir les indemnités journalières en lieu et place de l'agent.

Afin de régulariser la situation et après vérification des justificatifs produits par l'assurance maladie sur les indemnités versées, l'agent a établi un chèque pour rembourser à la CCMM les indemnités journalières. Le bureau est invité à délibérer sur l'encaissement de ce chèque.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à encaisser le chèque de 2.041,41 €.

DÉLIBÉRATION N° 2017_117

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Acceptation d'indemnités de sinistre

Indemnisation sinistre : accident véhicule 3645 ZV 54 du 22 mars 2017 – Budget eau

L'assureur SMACL indemnise la CCMM à hauteur de 1550,00 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 1550,00 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation des sinistres sur le budget eau par SMACL à hauteur de 1550,00 €.

- **autorise** le président à procéder à l'encaissement du chèque établi par l'assureur en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 2017_118

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :
Acceptation d'indemnités de sinistre

Indemnisation sinistre : vandalisme gymnase Annie Villa du 18 juin 2016 – Budget principal

L'assureur BRETEUIL indemnise la CCMM à hauteur de 15 884,00 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 15 884,00 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation du sinistre suite à vandalisme sur le gymnase Annie Villa sur le budget principal par BRETEUIL à hauteur de 15 884,00 €.

- **autorise** le président à procéder à l'encaissement du chèque établi par l'assureur en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 2017_119

Rapporteur :
Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :
Acceptation d'indemnités de sinistre

Indemnisation sinistre : vandalisme gymnase Annie Villa du 11 mars 2016 – Budget principal

L'assureur BRETEUIL indemnise la CCMM à hauteur de 6 416,00 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 6 416,00 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation du sinistre suite à vandalisme sur le gymnase Annie Villa sur le budget principal par BRETEUIL à hauteur de 6 416,00 €.

- **autorise** le président à procéder à l'encaissement du chèque établi par l'assureur en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 2017_120

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Acceptation d'indemnités de sinistre

Indemnisation sinistre : Bris de pare-brise véhicule 754ALM54 du 22 juin 2016 – Budget transport

L'assureur SMACL indemnise la CCMM à hauteur de 2 389.08 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 2 389.08 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation des sinistres sur le budget transport par SMACL à hauteur de 2 389.08 €
- **autorise** le président à procéder à l'encaissement du chèque établi par l'assureur en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 2017_121

Rapporteur :

Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Convention d'occupation du domaine public fluvial N°41251700065 (Richardménil et Messein)

Suite à l'arrivée à échéance de la précédente convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial, il convient de renouveler l'autorisation avec Voies Navigables de France.

La convention établie pour une durée de 5 ans concerne un réseau d'assainissement sur 410 ml le long du canal des Vosges à MESSEIN et sur 90 ml le long du canal des Vosges à Richardménil. La redevance annuelle s'établit à 15 euros.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention n°41241300059 présentée par les Voies Navigables de France pour le passage du réseau d'assainissement dans le domaine public fluvial.
- **autorise** le président à signer celle-ci.

Le secrétaire,

Stéphane BOEGLIN



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2017_ 113	Espace emploi	Convention accueil unique avec la Mission locale - actualisation
2017_ 114	Cohésion sociale	Prévention ados 2017 – demande de subvention
2017_ 115	Habitat - Logement - Finances	Habitat - attribution des aides – juin 2017
2017_ 116	Administration générale	Remboursement d'indemnités journalières
2017_ 117	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2017_ 118	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2017_ 119	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2017_ 120	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2017_ 121	Domaine et patrimoine	Convention d'occupation du domaine public fluvial N°41251700065 (Richardménil et Messein)

Signatures

Stéphane BOEGLIN		Patrick POTTS	
Jean-Marie BUTIN		Pascal SCHNEIDER	
Jean-Luc FONTAINE		Marie-Laure SIEGEL	Excusée
Dominique GOEPFER		Etienne THIL	Excusé
Marie-Louise KADOK	Excusée	Hervé TILLARD	
Daniel LAGRANGE		Florence WAZYLEZUCK	
Jean LOPES		Thierry WEYER	
Filipe PINHO			

